

En outre, monsieur le Président, le gouvernement a pris des engagements précis en ce qui concerne la déficience mentale. Ainsi, en reconnaissant que les déficients mentaux devraient se voir accorder le droit de vote aux élections fédérales, le gouvernement a entrepris d'examiner comment il pourrait le mieux leur donner ce droit sans risquer toutefois de voir ces personnes exploitées ou de compromettre l'intégrité du système électoral. Le gouvernement présentera en outre, dès le début de 1986, des modifications au Code criminel visant à supprimer le cas où une personne atteinte de déficience mentale ne bénéficie pas d'une protection égale ni du bénéfice égal de la loi.

● (1700)

LA SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-76, Loi concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto—Chapitre 10.

Projet de loi C-65, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence—Chapitre 11.

Projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales—Chapitre 12.

Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976—Chapitre 13.

Projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier—Chapitre 14.

Projet de loi C-100, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants—Chapitre 15.

Projet de loi C-255, Loi imposant certaines exigences en matière de rapports sur les régimes publics de pensions et modifiant certaines lois en conséquences—Chapitre 16.

Projet de loi C-101, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986—Chapitre 17.

Motions

Projet de loi C-102, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987—Chapitre 18.

● (1710)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

DROITS À L'ÉGALITÉ

ADOPTION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robinson:

Que le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le vendredi 25 octobre 1985, soit agréé.

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, j'espère avoir des interruptions aussi agréables chaque fois que je parle. Merci beaucoup chers collègues.

Monsieur le Président, j'en étais rendu presque à la fin de mon intervention; je continue.

De plus, en matière de pensions, le gouvernement a entrepris des initiatives concrètes. Ainsi, dans le projet de loi C-90, intitulé Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension, qu'il a présenté au Parlement, le gouvernement a proposé des mesures afin que les hommes et les femmes qui prennent leur retraite dans les mêmes circonstances touchent une pension égale.

Le même projet de loi permettrait en outre aux travailleurs à temps partiel qui gagnent au moins 35 p. 100 du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension que prévoit le Régime de pensions du Canada, d'adhérer au régime de retraite de l'employeur.

De plus, monsieur le Président, à la suite d'une entente intervenue avec les provinces, le gouvernement présentera en 1986 des mesures législatives prévoyant le partage automatique lors de la rupture du mariage, des crédits acquis en vertu du Régime de pensions du Canada.

Je vois donc difficilement, monsieur le Président, comment, à la lumière des engagements précédemment énoncés on peut se permettre de reprocher au gouvernement de ne pas avoir pris de mesures concrètes en vue de réaliser l'égalité. C'est précisément parce que le gouvernement reconnaît l'importance de ses engagements qu'il entend s'assurer que ces derniers soient mis en œuvre d'une manière efficace et cohérente.

[Traduction]

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de Vaudreuil (M. Cadieux) pourrait-il me dire si le gouvernement a l'intention de modifier la Loi sur les droits de la personne, comme l'a recommandé le comité sur l'égalité des droits, en interdisant toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle?

[Français]

M. Cadieux: Monsieur le Président, je pense que je citerais probablement très mal le ministre de la Justice (M. Crosbie) à ce sujet-là. Je réfère donc mon collègue au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre où il retrouvera la réponse du ministre de la Justice sur cette question qui est fort éloquente et qui est la position du gouvernement.